



Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt,

le 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2020

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Christine PEROL-BEYSSI, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane GIRARD, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Janine FLORENCIO, Monsieur Grégory BOULINGUEZ, Madame Delphine LUCARD, (Adjoints).

Madame Josiane CHABRIDON, Monsieur Bernard VILLEBRUN, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Véronique DARGON, Monsieur Emmanuel BOUVIER, Madame Carole WACKERS, Madame Valérie ROCHON, Monsieur Saïd AASSASS, Monsieur Christophe DUSART, Madame Stéphanie LOBO, Madame Pauline CLEMENT, Madame Nicole MARCOS, Monsieur Paul COTIER, Madame Anne-Marie BRUSSAT, Monsieur Jérôme LAFAGE (Conseillers municipaux).

Absents avec procurations : Madame Danielle PASCUAL à Monsieur Paul COTIER, Monsieur Philippe ROZIER à Madame Anne-Marie BRUSSAT, Madame Emilie TONGIANI à Monsieur Jérôme LAFAGE.

Secrétaire de séance : Madame Valérie ROCHON.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Absents : 0

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

Urbanisme

Rachat d'immeubles cadastrés AL 300 et 302 rue de Reilhat à l'EPF-Smaf par l'OPHIS

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 21 voix – Contre : 6 voix) le conseil municipal décide d'accepter la vente par l'EPF-Smaf à l'OPHIS des immeubles cadastrés AL n° 300 et 302, d'accepter les modalités de paiement exposées, en vue de réaliser un programme de logements locatifs sociaux rue de Reilhat.

Administration Générale

Tableau des effectifs : modification pour avancements de grade

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs afin de permettre des évolutions en grade pour 2020.

Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 21 voix – Abstentions : 6 voix) le conseil municipal approuve :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet
- la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 12/35^{ème}
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet 12/35^{ème}
- la création d'un poste d'Edicateur des APS Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème}
- la suppression d'un poste d'Edicateur des APS à temps non complet 30/35^{ème}
- la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20^{ème}
- la suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 10/20^{ème}

Les nominations des agents sur les nouveaux postes créés prendront effet entre le 1^{er} Octobre 2020 et le 31 Décembre 2020, après avis du Comité Technique sur les suppressions des anciens postes

Tableau des effectifs : modification pour suppression de poste

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent de la commune a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe après réussite au Concours. Cet agent a été nommé sur un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, le 1^{er} Mars 2020.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 2 Juin 2020 et après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 21 voix – abstentions : 6 voix) le conseil municipal approuve :

- La suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet.

Renouvellement de la commission des impôts directs (CCID)

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2.000 habitants), proposée sur délibération du Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal à la majorité (Pour : 21 voix – Contre : 6 voix), approuve la liste présentée.

Ecole de Musique – Vallée du Bédât

Tarifs 2020-2021

Pour l'année 2020-2021 il a été décidé, d'un commun accord entre les différentes parties prenantes, de ne pas augmenter les tarifs que ce soit pour les élèves de la vallée du Bédât (résidents des villes de Cébazat, Châteaugay, Durtol, Nohanent et Blanzat) comme pour les « extérieurs ».

De plus, compte tenu de la situation dégradée du dernier trimestre 2019-2020, due à l'épidémie de Covid-19, il a été décidé d'appliquer une réduction pour les élèves qui se réinscrivent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal, adopte les tarifs tels que présentés.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

Tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du partenariat pour le fonctionnement de l'école de musique se traduit chaque année par le recrutement d'assistants d'enseignement artistique contractuels.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 21 voix – Abstentions : 6 voix), le conseil municipal décide de :

- de valider le tableau des emplois contractuels d'assistants d'enseignement artistique tel que présenté ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ainsi que toutes autres pièces administratives nécessaires au recrutement de cet agent.

SYNDICATS

4-1 SEMERAP : Désignation des représentants aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue

Comme suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 6 voix contre décide :

- Désigner Monsieur Bernard VILLEBRUN comme, représentant aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs de la SEMERAP au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

TRAVAUX

SIEG : Travaux d'éclairage public

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

Eclairage public – Réfection et mise en valeur du porche de l'église

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux d'éclairage public présentés ;
- Décide de fixer le montant du fond de concours de la commune, pour la participation au financement des dépenses, à hauteur de **2 580 €** ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette somme, après ajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec le SIEG pour le financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal ;
- Décide de revoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

FINANCES

Rapport d'orientation Budgétaire 2020

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue d'un débat.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Comptes de Gestion 2019

A la majorité (Pour : 21 voix – Contre : 6 voix), le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019 du Receveur, en conformité avec le Compte Administratif de la commune.

Compte Administratif

Approbation Compte Administratif

Présents : 23
Votants : 26

Procurations : 3
Absents : 0

Sous la Présidence de Monsieur Richard BERT délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Christine PEROL-BEYSSI, Maire (s'étant retirée et ne prenant pas part au vote), pour l'exercice 2019, à la majorité (Pour : 20 voix – Contre : 6 voix) le conseil municipal approuve le compte administratif 2019.

Affectation du Résultat Compte Administratif

A la majorité (Pour : 21 voix – Contre : 6 voix), le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2019 tel que ci-dessous :

Affectation du résultat 2018 de fonctionnement : **736 465.20 €**

Excédent antérieur reporté au c/1068 (Investissement) : **86 790.50 €**

Excédent antérieur reporté au c/002 (Fonctionnement): **649 674.71 €**

Budget Primitif 2020

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 20 voix – Contre : 6 voix) le Conseil Municipal :

- Approuve le Budget 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

Section de Fonctionnement : **3 821 809.71 €**

Section d'Investissement : **1 544 328.98 €**

Fiscalité

Taux d'imposition 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux pour 2020, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les taux d'imposition comme suit :

	Taux 2020
Taxe Habitation	18.18%
Foncier Bâti	23.02%
Foncier non bâti	96.33%

Provision pour risque contentieux – exercice 2020

En vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M14, les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée (ouverture d'un contentieux).

Néanmoins, la constitution d'une provision pour litige et contentieux n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la commune de sommes dues.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 21 voix – Contre : 6 Voix) le Conseil Municipal :

- Approuve la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 40 000.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Richard BERT